

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 3 octobre 2025****Nombre de Membres**

En exercice :	21
Présents au Conseil :	15
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	5

Date de la convocation

29/09/2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le trois octobre à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.**Procuration : Caroline Blain à Nathalie Sievert, Aline Louvrier à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Olivier Marlot à Norbert Pécot, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner.**Absente excusée : Aline Carrière.**Secrétaire de séance : Fabien Oléron.**Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2025-10-068****OBJET : Prix de l'eau et de l'assainissement 2026**

Le Maire propose, pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026, de maintenir les tarifs 2025 de l'eau et de l'assainissement.

Il rappelle à l'assemblée les tarifs suivants :

- Eau : redevance à 2.20€/m3 avec une part fixe de 49€ ;
- Assainissement : redevance à 2.60€/m3 avec une part fixe de 61€ ;
- Soit un coût global pour l'usager de 4.80€/m3 et une part fixe annuelle de 110€, (hors redevances Agence de l'Eau)
- Le forfait cuve pour les propriétaires raccordés au réseau d'assainissement reste fixé à 50€ par an.

Bien qu'une augmentation ait été initialement envisagée, le Maire propose de différer toute évolution tarifaire pour les raisons suivantes :

- Le programme de financement de l'Agence de l'Eau est susceptible de passer de 40 à 70% pour la commune de Levier, la confirmation est attendue prochainement.
- Les travaux déjà réalisés, ainsi que ceux programmés, permettront de réduire les pertes et d'améliorer le ratio entre volumes achetés et volumes facturés.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 025-200068401-20251003-2025_10_068-DE



Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident le maintien des tarifs de l'eau et de l'assainissement de 2025 ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 025-200068401-20251003-2025_10_068-DE

Berger
Levrault

